

ARRETE DU MAIRE
Portant organisation de l'enquête publique
de la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU)
de la Commune du Mesnil Aubry

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R 123-19 ;
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 ;
Vu la délibération de conseil municipal en date du 3 juillet 2023 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévue par l'article L153-11 du Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2024 présentant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet de PLU ;
Vu les pièces des dossiers soumis à enquête publique ;
Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;
Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Cergy en date du 25/02/2025 désignant Madame Claire CHATEAUZEL en qualité de commissaire enquêteur ;
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Arrête

Article 1^{er}: Il sera procédé à une enquête publique sur la révision allégée du PLU de la Commune du Mesnil Aubry du 15/04/2025 à 14h au 24/05/2025 à 11h30 soit 40 jours consécutifs.

Article 2: Mme CHATEAUZEL, a été désignée commissaire-enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise en date 25/02/2025.

Article 3 : Les pièces du dossier de PLU, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenues à la disposition du public à la mairie du Mesnil Aubry, pendant la durée de l'enquête, du 15/04/2025 au 24/05/2025 inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi – mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi - jeudi - vendredi 8 h30 à 12 h 00
- Samedi 9 h 00 – 11 h 30.

L'ensemble de ces pièces seront également consultables sur le site internet de la mairie www.le-mesnil-aubry.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie du Mesnil Aubry.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Mesnil Aubry dès la publication du présent arrêté.

Les observations, pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquetepublique@le-mesnil-aubry.fr,

Dès réception du courrier électronique, la Mairie du Mesnil Aubry en informera le commissaire-enquêteur et en fera un tirage à insérer dans le registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le registre mis à disposition du public. Elles sont aussi communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Article 4: Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie du Mesnil Aubry pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 15/04/2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le 26/04/2025 de 09 h 00 à 11 h 30
- Le 13/05/2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le 24/05/2025 de 09 h 00 à 11 h 30

Article 5: À l'expiration du délai d'enquête, soit le 24/05/2025 à 11 h 30, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Aucune observation du public, par voie postale ou par courriel, ne pourra être prise en compte après cette date.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, sous 8 jours, à Madame Le Maire, les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de du Mesnil Aubry disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête le commissaire enquêteur transmettra au maire du Mesnil Aubry le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport unique et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de conclusions motivées au président de tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Le rapport d'enquête et les conclusions motivées seront consignés dans deux documents séparés. Les conclusions préciseront si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de révision allégée du PLU.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie du Mesnil Aubry pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête , ainsi que sur le site internet de la ville.

Article 7 : le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de révision allégée du PLU; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet de la mairie www.le-mesnil-aubry.fr

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, **format A2 sur fond jaune**, à la mairie et en tous lieux habituels.

Article 9 : une copie de présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
Mme le Commissaire enquêteur

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et Monsieur le Commissaire enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 11/03/2025

Le Maire,
Martine BIDEL

